

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DELIBERATION PORTANT SUR  
LA MISE A JOUR DE L'ANNEXE 3 DU REGLEMENT INTERIEUR :  
FRAIS DE DEPLACEMENT, RESTAURATION ET HEBERGEMENT / BAREME**

Séance de l'Assemblée Générale du 29 juin 2020 - restreinte aux membres élus

**PRÉSENTS**

Monsieur Christian KLEBERT – chargé de mission – représentant Monsieur le **Préfet des Alpes-Maritimes** – Monsieur Bernard GONZALEZ

Monsieur Yvan ODDO – Chargé de mission, Service Affaires Economiques – représentant Monsieur Claude BRECHARD Directeur départemental **des Finances Publiques des Alpes-Maritimes**,

Mesdames et Messieurs SAVARINO Jean-Pierre - Président, NICOLETTI Pascal - 1<sup>er</sup> Vice-Président, CHAIX Bernard - Vice-Président, SFECCI Daniel - Vice-Président, CHEVILLON Michel - Vice-Président, BRUT Karine - Trésorier, GRECH Stéphane - Trésorier adjoint, LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, PAUL Fabien - Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs BATEL Claude, BOVIS Jessica, BREMOND Lydie, CERAGIOLI Geneviève, COSTAMAGNA Anne, DESJARDINS Philippe, ESTIN Max, GABAS Valérie, GAMON Christophe, GASTAUD-DAVID Fabienne, GAUTIER Philippe, IVALDI Dominique, KLEYNHOFF Bernard, KOTLER Jacques, LABAT André, LIZZANI Elisabeth, LONDEIX Laurent, MANE Jean, MESSINA Cédric, MOULARD Patrick, MOURET Bernard, NIDDAM Ilan, PEGLION Jean-Philippe, REBUFFEL Claudine, RENAUDI Philippe, SALUSSOLIA Brigitte, SOURAUD Emmanuel, TEBOUL Thierry, VOISIN Thierry, **Membres Elus.**

*38 Membres présents, le quorum est atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.*

**EXCUSÉS**

Monsieur LACHKAR Laurent - Vice-Président, **Membre du Bureau.**

Mesdames et Messieurs CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, CASTELLANI Maryse, CHALEIL Laurence, CHAUMIER Eric, COURTADE Anny, DI NATALE Paul-Marie, FOURQUIN Frédéric, GENETELLI Patrick, GINO Bertrand, GUITTARD Cynthia, IPPOLITO Philippe, PICHARD MAUREL Corinne, PICOLET Lionel, ROUX Robert, SCARAMOZZINO Christine, VALENTIN Bruno **Membres Elus.**

**ABSENTS**

Monsieur CIPPOLINI Denis, **Membre Elus.**



## L'Assemblée Générale

Après avoir entendu l'exposé de Jacques LESIEUR, Directeur Général,

### CONSIDERANT

- ↳ La délibération du 12 décembre 2016,
- ↳ Le plan d'économie en cours pour la réduction des dépenses de la CCINCA

### DECIDE

D'approuver la réduction des plafonds de remboursement des frais engagés par les collaborateurs selon annexe ci-jointe

---

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

**Nombre d'inscrits : 57**

**Votants : 38 (quorum : 29, atteint),**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Pour : 38**

Ces nouvelles mises à jour sont approuvées à l'unanimité.

Nice, le 29 juin 2020

Le Président,  
Jean-Pierre SAVARINO



## FRAIS DE DEPLACEMENT, RESTAURATION et HEBERGEMENT / BAREME MANDATURE 2016-2021

Réf. Délibérations : Assemblée Générale du 12 décembre 2016 et Bureau 28 novembre 2016  
Modifiée lors de l'Assemblée Générale du 29 Juin 2020

Déplacement des membres dans le département des Alpes-Maritimes	Assemblée Générale	Pas de remboursement
	Commission ou réunions de travail occasionnelles	Pas de remboursement
	Réunions de bureau	Remboursement sur justificatifs des frais aux membres extérieurs à Nice (indemnités kilométriques + autoroute)
	Président de Commission ou de groupes de travail dans le cadre de leur réunion	Remboursement sur justificatifs (indemnités kilométriques + autoroute)
Déplacement des membres hors département des AM dans la région PACA	Pas d'ordre de mission formalisé	Remboursement frais sur justificatifs (indemnités kilométriques + autoroute) Incitation au covoiturage
Déplacement des membres hors région PACA	Ordre de mission signé du Président	Remboursement frais sur justificatifs (indemnités kilométriques + autoroute)

- ▶ L'organisation des déplacements est assurée par chaque direction, à défaut par le Cabinet du Président
- ▶ Les dossiers de remboursement des frais sont transmis à la Direction Finances par le Cabinet, après signature du Président
- ▶ Le Barème de remboursement des indemnités kilométriques est celui figurant dans le tableau ci-dessous disponible sous intranet.
- ▶ Les références de coût en matière d'hôtellerie, de restauration pour les Membres Elus sont dans le tableau ci-après.

Le meilleur rapport qualité/prix doit être recherché, toutefois les dépenses, y compris petit déjeuner, ne devront pas excéder les plafonds suivants :

**Pour les Membres Elus :**

**Nuitée et petit déjeuner**

PARIS	200 Euros
PROVINCE	180 Euros
INTERNATIONAL	250 Euros

**Frais de repas**

Représentant de la CCINCA seul	35 Euros
Réception intervenants extérieurs invités par la CCI	60 Euros

**Barème Indemnités kilométriques**

Puissance administrative	Barème km
3 cv et moins	0,45
4 cv	0,52
5 cv	0,55
6cv	0,57
7cv et plus	0,60
Motos et scooters	0,52

**Pour les collaborateurs :**

**Nuitée et petit déjeuner**

PARIS	150 Euros
PROVINCE	110 Euros
INTERNATIONAL	150 Euros

**Frais de repas**

Représentant de la CCINCA seul	20 Euros Midi 30 Euros Soir
Réception intervenants extérieurs invités par la CCI	50 Euros

**Barème Indemnités kilométriques**

Puissance administrative	Barème km
3 cv et moins	0,36
4 cv	0,42
5 cv	0,44
6cv	0,46
7cv et plus	0,48
Motos et scooters	0,42